



Compte-rendu de la réunion du Bureau Syndical du mercredi 29 septembre 2010 à SCHERWILLER

Membres présents :

M. J.P. PIELA, Président

MM. J. HELFTER, J.M. HAEFFELI, J.P. IMBS, C. BRUNSCHWILLER, C. OTTENWAELDER,
R. HAUSWALD, M.D. ROTH, J.F. ROYER, Vice-Présidents

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

M. J.D. HUCHELMANN, Vice-Président

M. Jean-Marie SOHLER, délégué

Assistaient également :

M. Jean-Luc PATRIS, Directeur Général des Services

MM. Fabien GALMICHE, Joël WENDLING, Mmes Valérie KIEFER, Sylvie PEPIN, Services du SMICTOM

M. PIELA souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

A. Préparation de la réunion du Comité Directeur

M. PIELA rappelle les points inscrits à l'ordre du jour :

- Election du jury : marchés publics : le Bureau syndical émet un avis favorable
- Approbation de la décision modificative n° 1/2010 : le Bureau syndical émet un avis favorable

B. Préparation de la réunion des Commissions réunies

1. Projet d'entreprise : présentation de l'avancement des dossiers en cours

M. FLAUDER, du cabinet Ernst & Young, présente l'avancement du projet DEFI 2015.

2. Présentation du plan pluriannuel d'investissement sur la période 2011 à 2015

Le plan pluriannuel d'investissement est présenté. Il sera mis à jour après présentation du BP 2011 par les services et validation par les élus.

3. Centre de tri : décision concernant les investissements à réaliser pour sa modernisation et les modalités de gestion : régie ou exploitation dans le cadre d'un marché public

En préambule, M. PIELA expose le compte-rendu de la dernière réunion du PEDMA du Bas-Rhin à laquelle il a assisté hier avec le directeur. Il insiste sur les dossiers suivants :

- Le CG67 préconise le regroupement des organismes de traitement par secteur géographique homogène.
- Le Conseil Général préconisera un comportement identique dans toutes les déchèteries du département et de les ouvrir à tous les professionnels d'autres secteurs géographiques sous conditions.
- La définition des déchets ultimes

M. PIELA expose la stratégie concernant le centre de tri (cf power point).

M. ROYER précise que le personnel de la FPT peut poursuivre sa carrière dans le centre de tri s'il accepte le détachement pour la durée du marché. Il précise qu'un ilot d'agents peut refuser ce détachement. Dans ce cas, l'agent travaille dans l'entreprise privée en restant sous statut FPT et le SMICTOM émet un titre de recettes pour que le privé rembourse son traitement.

M. ROYER rappelle que la Société SCHROLL avait précisé pouvoir traiter les tonnes du SMICTOM à 145 €/T.

M. WENDLING expose les modalités de calcul mises en œuvre et confirme que les indications de coûts/tonnes sont objectives.

M. ROTH demande que le coût/tonne précisé par l'entreprise privée soit indiqué à côté des indications données sur la diapositive.

M. PIELA précise qu'entre la semaine dernière et ce soir sont apparus d'autres éléments qui vont être exposés au cours de la présente séance de bureau et du comité-directeur.

M. WENDLING expose la synthèse des scénarios proposés sous A en régie et A' en contrat d'exploitation.

M. PIELA expose que l'estimation faite par le bureau d'études TRIDENT a été identifiée comme surévaluée par le cabinet Ernst & Young.

M. FLAUDER expose qu'en creusant deux points, à savoir, l'investissement et la possibilité de vendre des heures machines à un exploitant privé pour la mise en balles de carton, des exemples de coûts sensiblement inférieurs sont apparus. Les 2 scénarios A et A' restent valables. Il faut rajouter un scénario 3 :

- Scénario A : Hypothèse 1 : consultation pour un maître d'œuvre et pour la construction
- Scénario A' : Hypothèse 2 : Consultation pour le choix d'un maître d'œuvre, construction et exploitation
- Scénario A' : Hypothèse 3 : Lancement d'un dialogue compétitif pour la conception, construction, exploitation. Dans ce cas, l'entreprise retenue exploitera l'outil qu'elle aura conçu.

M. WENDLING rappelle que le Bureau d'Etudes TRIDENT avait expliqué avoir chiffré large son estimation.

Il s'agit de creuser l'hypothèse 3 qui serait l'exploitation par un privé.

M. ROYER demande si c'est l'exploitant qui exploiterait la presse.

M. HAEFFELI constate qu'il a fallu attendre septembre 2010 pour recevoir cette analyse. Il a ressenti que la majorité des Vice-Présidents étaient favorables au scénario A. Il a entendu que le paramètre social était important.

M. IMBS estime qu'il n'est pas utile de participer aux commissions si on change d'avis après la réunion.

M.ROTH estime que les dossiers doivent être étudiés de façon objective. Il se demande s'il ne faut retarder la décision.

M.PIELA conclut en expliquant que dès lors que les informations évoluent, si l'estimation du centre de tri apparaît surévaluée par le bureau d'études ERNST & YOUNG, si différentes sources exposent que le SMICTOM peut baisser ses coûts avec des traitements supplémentaires dans le centre de tri, dans ce cas, les élus du SMICTOM doivent en tenir compte et se mettre d'accord sur les modalités de modernisation du centre de tri.

M. PIELA propose de se donner du temps, environ un mois pour approfondir les scénarios en intégrant une augmentation potentielle des recettes. De cette façon, les coûts pourraient être abaissés et le centre de tri pourrait proposer ses services à d'autres collectivités. On serait alors dans un scénario plus favorable et il ne faut pas passer à côté de ce scénario. D'ici le Comité Directeur du 9/12 les études doivent être approfondies.

M.ROTH estime qu'il est important de faire converger d'autres collectivités avec des coûts moins élevés.

M.PIELA veut que le choix soit fait en toute connaissance de cause et confirme que c'est la proposition qui sera faite en décembre.

Personne ne souhaitant plus prendre la parole, la séance est levée.

Le Président du SMICTOM :

Le Secrétaire de Séance :

J.P. PIELA

J.L. PATRIS